

Durée :

- 1.00 jour-s (7.00 h)

Capacité d'accueil :

- 1 à 6 maxi

Tarif :

- à partir de 990.00 € net

Périodicité :

- 4 ans

Délais d'accès :

- 8 semaines

Lieu :

- En intra-entreprise

Pré-requis :

- Savoir communiquer en français (lire, écrire)

Profil des participants :

- Référent harcèlement sexuel et agissements sexiste du CSE
- Référent désigné par l'employeur dans les entreprises de + 250 salariés
- Dirigeants, services RH et sécurité

Suivi de l'action et évaluation des résultats :

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM), mises en situation, cas pratiques, Quiz.
- Formulaires d'évaluation de la formation.
- Attestation de fin de formation

Référent pédagogique :

Freddy VALLERANT est l'ingénieur pédagogique de FV Formation. Il est expert du CSE et de la SSCT. Il est agréé par la DRIETS IDF pour dispenser la formation économique du CSE et la formation en SSCT du CSE.

Accessibilité :

Contactez-moi et j'étudierai la mise en œuvre des adaptations pédagogiques ou matérielles requises pour compenser votre situation de handicap. Plus d'infos sur : <https://fvformation.fr/>

Formation référent harcèlement sexuel et agissements sexistes au travail

Comprendre et agir contre les violences sexuelles dans les relations de travail

Formation présentielle

La formation sur le référent harcèlement sexuel et les agissements sexistes, vise à créer des environnements de travail sûrs, respectueux et inclusifs. Ils sont nommés par les CSE (article L2314-1 du Code du travail) et par l'employeur (articles L1153-5-1 du Code du travail). Le référent harcèlement sexuel et agissements sexistes du CSE assume un rôle essentiel axé sur la prévention. Son objectif principal est de prévenir et de sensibiliser les collaborateurs à la problématique du harcèlement sexuel et des agissements sexistes au sein de l'entreprise.

La formation du référent harcèlement sexuel et agissements sexistes est conçue pour fournir aux participants les compétences et les connaissances nécessaires pour agir efficacement dans la prévention, la détection et la résolution de ces situations délicates. Elle aborde les violences sexuelles au travail, une problématique grave qui nécessite une approche sérieuse et proactive. Elle constitue un outil essentiel pour les CSE et les employeurs qui souhaitent promouvoir une culture d'entreprise fondée sur le respect, l'égalité et la santé au travail.

Objectifs pédagogiques :

- Connaître les missions du référent harcèlement et agissements sexistes
- Être capable de reconnaître une situation de harcèlement sexuel ou d'agissements sexistes
- Comprendre les stratégies du harceleur ou de l'agresseur ainsi que les conséquences sur les victimes
- Savoir repérer des victimes par le questionnement systématique
- Savoir accompagner et prendre en charge les victimes
- Participer à la mise en place d'une politique de prévention contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes

Ressources techniques et pédagogiques :

- Formateur expert en droit social et santé au travail
- Organisme de formation certifié QUALIOP1 pour ses actions de formations.
- Les participants ont accès à une plateforme en ligne où ils peuvent accéder à des ressources complémentaires, des articles, des vidéos explicatives, etc
- Supports de formation dynamiques et visuels
- Exposés théoriques équilibrés
- Études de cas interactives, Quiz, jeux, questionnaire, simulations et mises en situation
- Brainstorming et discussions dirigées

Contenu de la formation

- Présentation de la formation référent harcèlement et agissements sexistes
 - Présentation des objectifs et du contenu de la formation
- L'obligation de désigner un référent harcèlement et agissements sexistes en entreprise
 - Un référent nommé par le CSE
 - Dans les entreprises de plus de 250 salariés, un second référent est désigné
- Les violences sexuelles dans les relations de travail
 - Notions générales
 - Le Code pénal
 - Le Code du travail
 - Articulation entre le Code pénal, le Code du travail et les règles internes à l'entreprise
- Les violences sexuelles en France
 - Les agressions sexuelles, viols, tentatives de viols en chiffres
 - Quelques chiffres sur le harcèlement sexuel au travail
- Agissements sexistes et harcèlement au travail, de quoi parlons-nous ?
 - Les stratégies du harceleur/agresseur
 - L'impact du harcèlement ou de l'agression sur la victime et ses réactions
 - Les conséquences psychotraumatiques des violences sexuelles sur la victime
- Agir auprès des victimes de harcèlement sexuel ou d'agression sexuelle dans les relations de travail
 - Les missions du référent CSE
 - Les missions du référent employeur
 - Les obligations de l'employeur
 - Les spécificités de l'intervention auprès d'une victime de violences sexuelles
 - Repérer et accompagner des victimes de violences sexuelles
- Violences sexuelles dans les relations de travail, comment faire ?
 - La prévention des risques de violences sexuelles dans les relations de travail
 - Focus sur les acteurs externes de prévention
 - Proposer des mesures de prévention des risques de violences sexuelles et les faire inscrire dans le DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) et le PAPRI Pact (Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail)
- Le signalement d'une situation de violences sexuelles dans les relations de travail
 - Les obligations de l'employeur en cas de signalement de violence sexuelle dans les relations de travail
 - Le droit d'alerte des élus au CSE
- La réalisation d'une enquête en cas de suspicion de violence sexuelle dans les relations de travail
 - La poursuite des relations de travail durant l'enquête
 - La réalisation des auditions, élaboration d'un compte rendu
 - L'élaboration du rapport d'enquête et sa communication
 - Les suites de l'enquête
- Bilan de la formation
 - Tour de table, évaluation de la formation, atteinte des objectifs, axes d'amélioration, suggestions.